

**AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2020  
DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC  
GRAND LYON THD**

Très Haut Débit

*Réseau d'Initiative Publique « la fibre Grand Lyon » dédié aux acteurs économiques*

**CONTEXTE**

La Métropole développe une stratégie globale pour l'aménagement numérique de son territoire qui s'appuie en particulier sur :

- le déploiement de réseaux en fibre optique mutualisée à l'initiative des opérateurs privés (Orange, SFR, Free) pour desservir les logements (réseaux dits « FttH » pour « fibre jusqu'au logement »), dont les cibles sont les habitants et les micro-activités situées dans le résidentiel ;
- le déploiement du Réseau d'Initiative Publique « la fibre Grand Lyon » pour pallier l'insuffisance des offres très haut débit dédiées aux activités professionnelles : établissements publics, TPE/PME/Entreprises de taille intermédiaire/Grands Comptes (« réseaux dits « FttO » pour « fibre jusqu'à l'entreprise »).

Le réseau « la fibre Grand Lyon » a été réalisé et est exploité dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) confiée à la société dédiée GLTHD, filiale de Covage, et entrée en vigueur le 12 octobre 2015, pour une durée de 25 ans.

Ce réseau permet aux entreprises et aux administrations de bénéficier de services de communications électroniques techniquement performants et financièrement. Le délégataire construit l'infrastructure de bout en bout jusque dans les locaux de l'entreprise cliente et fournit un service de transport télécom aux opérateurs de services qui proposent ensuite aux professionnels leurs services Internet, téléphonie, sauvegarde, etc...

Depuis le début du contrat, plusieurs avenants ont été pris, notamment en 2018 pour améliorer la qualité et la tarification du service en compensation des pénalités applicables et des préjudices subis par la Métropole du fait du retard de GLTHD dans la réalisation définitive du réseau. En 2020, l'avenant n°3 a permis d'améliorer la maintenance et le suivi du réseau.

L'activité Très Haut Débit du délégataire a peu été impactée par la crise sanitaire COVID-19. Au 31/12/2020, « la fibre Grand Lyon » compte plus de 1 550 km de réseau fibre optique présent sur toutes les communes. Plus de 16 000 établissements de 6 salariés et plus sont éligibles aux frais de raccordement forfaitaires à partir de 360 euros. Plus de 80 opérateurs de services proposent leurs services à partir du réseau de la Métropole. Plus de 3 100 services sont commercialisés.

Concernant les éléments financiers, le chiffre d'affaires pour l'année 2020 s'élève 6 M€ pour un montant de 3,3 M€ de charges. Le résultat avant impôts est cependant négatif (-1 787 K€) du fait des investissements massifs réalisés en début de convention (32 898 k€ d'investissement en cumulé). L'ensemble de la subvention prévue, à hauteur de 4 M€, a été versée par la Métropole. On note une redevance de contrôle de 131 k€ et une redevance de retour à meilleur fortune calculée pour 2020 à plus de 1,1 M€.

## AVIS DE LA COMMISSION

La CCSPL prend acte du rapport annuel du délégataire et, après leur examen, formule les remarques / propositions suivantes :

La CCSPL se félicite de l'achèvement du déploiement du réseau de 1<sup>er</sup> établissement et du taux de couverture de 98% des établissements de 6 salariés et plus aux frais de raccordement forfaitaires (à partir de 360 euros).

De même, la Commission se dit satisfaite de la signature de l'avenant n°3 du 3 février 2020 ; Cela introduit dans l'exécution du contrat des opérations de maintenance préventive renforcée sur les boîtiers optiques, la mise en œuvre d'audits des raccordements des clients effectués par les sous-traitants - afin d'améliorer en continu la qualité des interventions réalisées sur le réseau - ainsi que la mise en place d'un nouvel outil de supervision des liens actifs - permettant d'identifier par anticipation les éventuelles dégradations des liaisons.

La CCSPL souhaite la poursuite des efforts en faveur d'une véritable stratégie de maintenance, eu égard à la fragilité des réseaux optiques, avec pour ambition, un niveau de contrôle plus important.

La Commission restera vigilante pour le futur partenariat et les perspectives de travail entre la Métropole et le groupe ALTITUDE INFRASTRUCTURE en qualité de nouvelle maison-mère, après le rachat d'une partie des actifs de COVAGE dont la société Grand Lyon THD.

En ce qui concerne l'aspect financier, la CCSPL relève, pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, le versement d'une redevance à meilleure fortune, du fait de résultats moins déficitaires que le prévisionnel du contrat.

La Commission note la fin du versement de la subvention à hauteur de 4 M € versée par la Métropole au délégataire suite à la réception définitive du réseau en février 2020.